**Rapports Moral et Financier, AJEC 2023**

**BULLETIN DE VOTE**

A retourner au responsable du vote :

M. Alain ROGEMONT – 16 rue André Gide 49130 Les Ponts de Cé

Alain.rogemont@gmail.com

Les années sans assemblée générale, il est prévu un vote pour l’approbation du rapport Moral

et du rapport Financier.

Il vous suffit donc de remplir ce bulletin et de l’envoyer au responsable

du vote par courrier ou courriel. Ce bulletin est téléchargeable sur le site de l’AJEC.

**RAPPORT MORAL\***

– J’approuve le rapport Moral.

– Je n’approuve pas le rapport Moral.

– Je m’abstiens.

**RAPPORT FINANCIER\***

– J’approuve le rapport Financier.

– Je n’approuve pas le rapport Financier.

– Je m’abstiens.

\* Rayer les mentions inutiles.

Pour que le vote sur un rapport soit valide une seule mention doit être non rayée. Vous pouvez voter pour un seul rapport si vous le souhaitez. Le bulletin ne doit pas être surchargé. N’oubliez pas d’indiquer votre nom et votre adresse au dos de l’enveloppe contenant ce bulletin.

**Date limite de réception des votes : 31 juillet 2024**